



Trophée 61 BMX 2023

Il se déroule sur trois manches :

Manche 1 : le dimanche 7 mai à Argentan

Manche 2 : le dimanche 1 octobre à Flers

Manche 3 : le dimanche 22 octobre à St Germain du Corbéis

Prix des engagements par manche : **10,00 €** pour les licenciés FFC.

La date limite d'engagement se fera le dimanche à 22h précédant le dimanche de chaque manche via **cicleweb**.

Horaires* :

10 h 30 : Essais avec grille Pupilles et moins (35 minutes).

11 h 05 : Essais avec grille Benjamins et plus (35 minutes).

11 h 40 : Pause repas.

13 h 00 : Appel en pré grille

13 h 15 : 1ère manche toutes catégories.

**Horaires à titre indicatif, ils peuvent être modifiés.*

Chaque club reste libre d'organiser sa buvette et sa restauration, ainsi que les points ventes (matériel ou autre), l'organisation de courses draisiennes (hors règlement).

REGLEMENT 2023 DU TROPHEE BMX 61

Art.1 : Règlement

Les compétitions se dérouleront selon le règlement FFC en vigueur, avec les spécificités décrites ci-dessous.

Art.2 : Participants

Le trophée est ouvert aux pilotes licenciés FFC.

Art.3 : Courses

Il se court sur les trois manches des courses promotionnelles de l'Orne :

Argentan, Flers et St Germain du Corbéis.

Art.4 : Catégories

Neuf catégories garçon : U7, U9, U11, U13, U15, U17, 17/29 ans, 30/39 ans, 40ans et + (libre choix 20 ou 24 pouces pour les catégories à partir de U15).

Sept Catégories fille : U7, U9, U11, U13, U15, U17, 17ans et + (libre choix 20 ou 24 pouces pour les catégories à partir de U15).

Art.5 : Règles des catégories

Pour les catégories filles, s'il y a moins de cinq inscrites dans leur catégorie, elles seront regroupées avec une autre catégorie filles ou avec les garçons de la catégorie inférieur, elles seront classées séparément dans leur catégorie d'âge. Si une pilote demande de rouler dans sa catégorie d'âge, elle roulera alors avec les garçons de la même catégorie d'âge, elle sera alors classée avec les garçons de cette même catégorie.

Ce choix se fera avant le début de la première épreuve, à l'issue de ce choix, la pilote ne pourra plus changer de catégorie.

Pour les garçons, en fonction du nombre d'inscrit, chaque organisateur se réserve le droit de regrouper des catégories, ils seront classés séparément dans leur catégorie d'âge.

Art.6 : Récompenses manche

Pour chaque manche, les clubs organisent eux-mêmes leurs propres récompenses de chaque catégorie filles et garçons.

Art.7 : Classement général

Le classement général se fera sur le total des 3 manches, il n'y a pas de joker, ni de point bonus. En cas d'égalité de points, le classement se fera sur le résultat de la dernière manche

Art.8 : Récompenses classement général

Un trophée sera remis aux 3 premiers de chaque catégorie du classement général (pilote ornais ou pas) à l'issue de la manche finale le dimanche 22 octobre à St Germain du Corbéis. Ces trophées seront offerts par les trois clubs ornais et le Comité de l'Orne Cyclisme.

Art.9 : Classement des clubs ornaï

A l'issue de la dernière manche, le club de l'Orne ayant obtenu le plus de points sera désigné vainqueur des clubs de l'Orne du trophée 61, ce classement se fera sur la totalité des points des trois premiers pilotes de chaque club et de chaque catégorie.

Ce trophée sera remis au meilleur club ornaï à l'issue de la manche finale le dimanche 22 octobre à St Germain du Corbéis (si possible). Ce trophée sera remis en compétition l'année suivante.

Un club pourra garder ce trophée définitivement, s'il le remporte 3 fois, un nouveau trophée serait alors remis en compétition l'année suivante.

Art.10 : Litige

La commission BMX 61 est souveraine pour trancher tout litige.

Art.11 : Frais de participation organisation

Le fait de participer au Trophée 61 implique l'acceptation du règlement et **une participation financière de 150,00 € par club ornaï et du Comité de l'Orne Cyclisme.**



Présidente du BMX club de Flers

Lénaïck MASSEROT



Président du BMX Corbenois Pays d'Alençon

Mickaël VICIER



Président d'Argentan BMX

Philippe LEBON



Comité de l'Orne Cyclisme

Olivier TREHEC

Le 09/01/2023